



Comité Ile de France de tarot

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Individuel Seniors

Saison : 2024/2025

Article 1 : DÉROULEMENT

Le comité Ile de France organise un championnat régional « Individuel seniors » qualifiant 10 joueurs pour le championnat de France « individuel seniors » qui se déroulera du 15 au 18 septembre 2025 à SOULAC (33). Ce championnat régional sélectif se déroulera en 1 finale directe de deux séances.

FINALE DIRECTE EN 2 SÉANCES
Le mercredi 14 mai 2025 À 11 heures
AU TAROT CLUB D'ORSAY Maison Jacques Tati 14 bis, avenue Saint Laurent 91400 - ORSAY.
[Parking avenue Saint Laurent] ou [Parking de la poste - Allée de la Bouvèche]

L'heure de la 2^{ème} séance sera donnée par l'arbitre à la fin de la 1^{ère} séance.

L'épreuve est ouverte à tous les affiliés de la zone 81 (comité Ile de France), né(e)s avant le 1^{er} janvier 1965.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Pour faciliter l'organisation de cette épreuve, les joueurs devront s'inscrire, le **10 mai 2025** au plus tard :

- Via le site du comité à l'adresse suivante : www.comiteiledefrancedetarot.fr sur le module « formulaire d'inscription »
- Ou auprès du directeur d'épreuve : André YAHIA
 - Par mail à : andre.yahia@yahoo.fr
 - Par téléphone au : 06 98 52 90 31

Pour les inscriptions tardives, après le 12 avril, contacter le Directeur d'Epreuve ou Lydia JANNEAU au 06 31 30 31 50 et ne seront prises uniquement que pour la bonne organisation du championnat.

Participation :

- **15 € par joueur et par séance.**

Article 3 : QUALIFIÉS

Les **10 premiers** de la finale seront qualifiés pour le championnat de France qui se déroulera du : du 15 au 18 septembre 2025 à SOULAC (33)

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

- Fascicule 1 Règles communes
 - Chapitre 1 Epreuves officielles : articles 1-11-19
 - Chapitre 2 Règles communes à toutes les épreuves : articles 20 à 40 bis à l'exception de l'article 36
- Fascicule 3 Individuels
 - Chapitre 2 Règlement des compétitions
 - Section 3 et section 4

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

Le champion sortant Michel MOLLO, s'il joue, occupera la place de **Nord 1**.

- Finale : 1^{ère} séance aléatoire.
- 2^{ème} séance serpentin suivant le classement de la 1^{ère} séance.

Article 6 : INDICE PCN - PP

- ✚ **Indice des PCN : Finale 1,8**
- ✚ **PP : attribués suivant le nombre de participants.**

POINT DE PERFORMANCE - INDIVIDUEL SENIOR												
Ind Sen	Attribution de PP											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	3	3	2	2	2	1						
20	3	3	2	2	2	1	1					
24	3	3	2	2	2	1	1	1				
28	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1		
32	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	
36	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1
40	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1
44	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1
48	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
52	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
56	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
60	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
64	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, le président de zone, le président du comité, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 8 : RESPECT

Accès aux salles :	l'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
Discipline :	tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.
Tabagisme	toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).
Téléphone :	tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.
Mesures sanitaires :	Mesures sanitaires soumises aux conditions en vigueur à la date de la compétition

Le Directeur d'épreuve	La Présidente de la CCR	Le Président de zone
André YAHIA	Lydia JANNEAU	Stéphane MIONNET